

# Introduction

Les politiques culturelles en direction des publics immigrés ont la particularité de ne pas toujours avoir été mises en œuvre par le ministère de la Culture mais plutôt par l'administration des Affaires sociales, ce qui explique pourquoi la question des cultures immigrées est apparue d'abord comme une question sociale.

Lorsque l'on parle de culture en lien avec l'immigration, on pense, en premier lieu, à la culture au sens anthropologique, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques sociales et symboliques d'un groupe <sup>1</sup>. Ainsi, les immigrés, lorsqu'ils arrivent dans le pays d'accueil, amènent des références, une langue et des manières de vivre qui s'apparentent au pays qu'ils ont quitté. Il peut s'agir de leur culture nationale, mais il ne faut pas oublier les cultures régionales ou minoritaires au sein d'un pays (celles des Kabyles d'Algérie ou des Kurdes de Turquie, par exemple). On préférera parler de cultures immigrées pour souligner le caractère constructif de ces cultures qui évoluent également au contact du pays d'accueil, plutôt que de « culture d'origine » qui tend à considérer les cultures comme des entités stables que l'on pourrait transporter avec soi <sup>2</sup>.

Cependant, lorsque l'on s'intéresse aux politiques culturelles, il est également nécessaire de prendre en

---

1 C. Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958.

2 D. Cuhe, *La Notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2010, p. 132.



compte la notion de culture au sens artistique. En effet, le ministère de la Culture a contribué à donner une signification artistique à la définition de ce que l'on entend par *culture* dans le contexte des politiques publiques françaises. À sa création en 1959, celui-ci regroupe la direction des Arts et Lettres, du Théâtre et de la Musique, ainsi que les Archives de France, l'Architecture et le Centre national de la cinématographie. Il inscrit durablement l'idée selon laquelle la culture française s'incarne dans un ensemble d'œuvres et de pratiques artistiques.

L'histoire du rapport entre immigration et politique culturelle au cours de ces cinquante dernières années est faite de ces tensions entre acception anthropologique de la culture des immigrés et sens artistique donné aux expressions culturelles. On passe de l'hostilité au folklorisme des cultures immigrées, des années 1960 à la fascination pour le pouvoir créateur des cultures « métissées » dans les années 1980, pour finalement voir dans l'action culturelle un vecteur d'intégration.

La notion d'intégration est souvent utilisée en lien avec l'immigration, alors que c'est une notion de sociologie qui s'applique à l'ensemble de la société. Ainsi, d'après Durkheim, une société est *intégrée* parce qu'elle est tenue par des institutions et un contrat auxquels les individus adhèrent<sup>1</sup>. Il est vrai que le concept d'intégration est employé dans l'analyse des phénomènes migratoires pour décrire les parcours des individus dans la société d'accueil. On parle alors d'intégration économique ou spatiale des immigrés pour

---

1 É. Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Presses universitaires de France, 1967.

désigner le processus qui consiste à passer d'un profil spécifique (la concentration d'un groupe d'immigrés dans un secteur d'activités, par exemple) à un profil qui se rapproche de la population majoritaire (l'égalité répartition des immigrés dans les différents secteurs d'activités d'un pays).

Cependant, la valeur descriptive de l'intégration a pris dans le discours politique une valeur normative, proche de l'injonction <sup>1</sup>. Alors que les historiens et les sociologues décrivent l'intégration, les politiques l'encouragent. Comme l'écrivait Abdelmalek Sayad en 1994 : « Il faut que le regard porté sur l'immigration vienne à changer sous la pression de plusieurs phénomènes concomitants [...] pour qu'on montre quelque hâte à l'intégration dont on ne se souciait pas ou fort peu auparavant <sup>2</sup>. » Parler de politique d'intégration, c'est déjà poser un regard sur l'immigration qui tend à la présenter comme problématique.

On ne peut parler de politique d'intégration définie en tant que telle, qui regrouperait des attributions d'actions publiques précises. Le Haut Conseil à l'intégration créé en 1989 par le Premier ministre, Michel Rocard, émet des recommandations qui peuvent être reprises par les acteurs des politiques publiques en matière d'éducation ou de lutte contre les discriminations <sup>3</sup>. On peut, cependant, considérer les politiques culturelles qui ont été mises en place pour favoriser l'intégration des populations immigrées comme un volet de cette politique d'intégration.

---

1 D. Lochak, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », *Cultures et Conflits*, n° 64, 2006, p. 131-147.

2 A. Sayad, *La Double Absence*, Paris, Seuil, 1999, p. 315.

3 Pour une liste des rapports du Haut Conseil à l'intégration, voir son site internet : <http://www.hci.gouv.fr>



La politique culturelle du ministère de la Culture est une politique symbolique qui participe de la construction nationale d'un patrimoine artistique et de son rayonnement <sup>1</sup>. Elle comporte une dimension pratique – le fonctionnement des institutions culturelles – mais ne s'éloigne jamais vraiment de son ambition initiale : représenter la France. Elle rencontre la thématique de l'immigration lorsque celle-ci se trouve liée de manière plus prononcée à la question nationale, au tournant des années 1980, puis à nouveau dans les années 2000 avec la création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. En dehors de ces périodes, le silence du ministère de la Culture sur les cultures immigrées montre que l'immigration n'est pas prise en compte par les politiques culturelles tant qu'elle ne fait pas partie de la symbolique nationale.

8

L'absence d'un soutien continu du ministère de la Culture aux cultures immigrées n'empêche pas celles-ci de se développer et la thématique de l'immigration de venir influencer les productions artistiques. Des mouvements culturels liés à l'immigration jalonnent cette histoire : les chansons populaires des années 1960, qui évoquent l'exil des immigrés, le théâtre politique et contestataire des années 1970, l'émergence d'un cinéma propre à l'expérience de la « seconde génération » dans les années 1980 et enfin le développement de formes liées aux cultures urbaines, comme le hip-hop dans les années 1990. Sans être l'objet de cet ouvrage – une anthologie des productions culturelles liées à l'immigration en France reste à écrire –, elles représentent la toile de fond de ce questionnement sur le rapport du politique aux cultures immigrées.

---

<sup>1</sup> V. Dubois, *La Politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999.

Cet ouvrage porte sur les politiques impulsées au niveau de l'État, de manière à poser des jalons et à retracer les grandes tendances qui ont animé ce domaine de politique publique. Il permet de situer des actions réalisées à l'échelle locale, au sein du mouvement général de l'évolution des politiques publiques. En effet, beaucoup de projets culturels menés par ou pour des immigrés l'ont été à l'initiative de quelques-uns qui se sont mobilisés, parfois, à l'encontre des logiques proprement sociales de la politique d'intégration française. En retraçant l'histoire des politiques culturelles en direction des immigrés, il est possible de les resituer dans une chronologie historique qui souligne le chemin parcouru et l'évolution des mentalités.

# 1959-1974 : Les cultures immigrées oubliées

À la création du ministère de la Culture <sup>1</sup>, les politiques culturelles ont pour vocation de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité. La double mission, d'accessibilité de la culture et de valorisation des œuvres d'art, fait la spécificité de la politique culturelle française. Elle n'est pas seulement une politique des beaux-arts (qui la cantonnerait à la création d'œuvres d'art), ou une politique d'éducation (qui se limiterait à les faire connaître), mais elle contribue aussi à mettre en contact l'individu et les œuvres.

Le ministère de la Culture n'a pas pour projet de viser des populations spécifiques comme le sont les immigrés, ni de faire entrer la valorisation de cultures minoritaires dans les prérogatives du nouveau ministère. Sa mission est de rendre accessibles « les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France <sup>2</sup> ».

---

1 À sa création, il s'agit d'un secrétariat d'État aux Affaires culturelles, qui devient successivement secrétariat d'État à la Culture en 1974 et ministère de la Culture en 1977. Depuis 1997, sa dénomination officielle est ministère de la Culture et de la Communication. On utilisera ici l'appellation « ministère de la Culture ».

2 Décret du 24 juillet 1959 portant organisation du ministère chargé des Affaires culturelles (A. Malraux).

Le ministère est créé pour remplir une fonction de diffusion des représentations étatiques. Et dans cette période, les questions d'immigration n'entrent pas dans la symbolique de la V<sup>e</sup> République. L'immigration est une question économique et la main-d'œuvre étrangère est considérée comme temporairement installée sur le sol français. Les cultures immigrées n'y figurent donc pas.

Il faut chercher du côté du ministère des Affaires sociales un intérêt pour la dimension culturelle du processus d'intégration des immigrés. Cependant, cet « oublié » du ministère de la Culture mérite d'être explicité en revenant sur les principes fondamentaux qui ont guidé sa création et en explorant le rapport du ministère de la Culture aux cultures étrangères.

## **Un rapport distancié aux cultures étrangères**

En ayant pour mission de « rendre accessibles au plus grand nombre » les œuvres de l'humanité, le ministère de la Culture s'inscrit dans un projet de démocratisation de la culture. De ce point de vue, il prend la suite des mouvements d'éducation populaire qui sont apparus dans les années 1930 en France et qui ont fait de l'accès à la culture pour tous leur objectif. Il s'agissait de franchir les barrières sociales, mais aussi géographiques, à une époque où musées, théâtres et salles de concert se concentraient dans la capitale. Ce mouvement a ainsi accordé une large part au spectacle vivant, considéré comme plus facile à diffuser et plus accessible. Dans l'après-guerre, il s'est en particulier incarné dans la décentralisation théâtrale qui consistait à développer la production et la diffusion théâtrales en région.



La création en 1959 d'un ministère de la Culture consacre cette volonté de diffusion de la culture au plus grand nombre, à ceci près que, par rapport aux mouvements d'éducation populaire, les moyens mis en œuvre pour y parvenir diffèrent. C'est une approche plus élitiste des contenus artistiques qui va prévaloir, moins tournée vers l'apprentissage et la formation des publics.

Dans les premières années de son existence, le ministère de la Culture décide de ne pas s'appuyer sur le réseau des mouvements d'éducation populaire déjà existant. Il s'agit d'un choix stratégique : ne pas avoir recours au réseau d'éducation populaire est une manière de se démarquer du ministère de l'Éducation nationale qui a eu, jusque-là, sous sa responsabilité une grande partie des directions qui se trouvent à présent sous l'autorité du ministère de la Culture (direction des Arts et Lettres, Théâtre, Architecture et Archives de France). Changer la manière de mettre en œuvre l'action conduit à affirmer une nouvelle identité politique. À l'éducation populaire fait place l'« action culturelle ».

Cette nouvelle identité de la politique publique est présentée en ces termes par Pierre Moinot, directeur du théâtre, de la musique et de l'action culturelle au Commissariat au Plan : « La valeur des enseignements pratiqués par l'université, ou de l'éducation donnée à côté d'elle par les animateurs d'éducation populaire, n'est pas ici en cause ; il s'agit d'autres mots, d'autres actes, d'une prétention d'une nature différente qui postule qu'on n'éduque pas un homme désireux de se cultiver, mais qu'on le confronte d'un seul coup et à ses risques avec les formes les plus hautes de la culture » (Paris, 6 mars 1961 <sup>1</sup>).

---

1 Archives du ministère de la Culture.



Ce n'est plus tant l'apprentissage, mais une conception plus élitiste de la culture qui domine, avec une croyance dans le choc esthétique que tout être humain peut éprouver face à une œuvre d'art.

Ce changement d'approche dans les moyens de « rendre accessibles » les œuvres d'art au plus grand nombre a des implications importantes en ce qui concerne le sujet des cultures immigrées. Il s'accompagne d'un soupçon porté sur tout amateurisme. Après Pierre Moinot, c'est Émile Biasini qui est nommé directeur du Théâtre et de l'Action culturelle en octobre 1961. Rentré de ses précédentes affectations dans les colonies (Afrique de l'Ouest : Bénin et Guinée), il est particulièrement adepte de la théorie du choc esthétique et réticent à l'amateurisme. Chargé de mettre en place le réseau des Maisons de la culture, il a ces mots : « Elle n'est pas la salle des fêtes, le centre culturel communal, le siège d'associations ou le foyer tant attendu par les vaillantes cohortes littéraires ou musicales de l'endroit – elle n'est pas le local rêvé par les comédiens amateurs, les professeurs de cours du soir, les peintres du dimanche ou les sociétés folkloriques, ni le conservatoire-dont-on-a-cruellement-besoin, ni même l'espace culture jumeau de l'espace vert sans lesquels les plans d'urbanisme ne seraient pas tout à fait ce qu'ils sont <sup>1</sup>. »

En fait, au-delà de l'amateurisme, ce sont toutes les cultures représentatives d'un groupe qui sont visées. Ce qu'il fallait, c'était s'adresser à l'universel et à ce qu'il y a de commun à l'ensemble de l'humanité. Dans cette perspective, il était difficile d'envisager la représentation de la singularité des cultures portées par les immigrés.

---

1 É. Biasini, *Action culturelle An 1, 1961-1962*, ministère des Affaires culturelles, direction du Théâtre, de la Musique et de l'Action culturelle, octobre 1962, 15 p.



En rendant accessibles à tous les œuvres d'art de l'humanité, le ministère de la Culture ne pouvait pas accorder de place spécifique à la singularité des cultures immigrées. Qu'en était-il cependant des publics ? En voulant surmonter les barrières sociales et géographiques, le projet de démocratisation de la culture visait-il également à surmonter les barrières de langues ou de manières de vivre entre les groupes ?

Le ministère de la Culture n'entendait pas identifier des groupes en particulier. À ce titre, il est intéressant de constater que la présence d'anciens administrateurs des colonies à des postes importants – comme Émile Biasini, directeur du Théâtre et de l'Action culturelle de 1961 à 1969, mais aussi son successeur Guy Brajot, de 1970 à 1979, ou encore Claude Charpentier, un haut fonctionnaire, inspecteur des services administratifs – n'a pas eu comme conséquence que ceux-ci établissent un lien entre leur expérience dans les colonies et la présence sur le territoire français d'anciens ressortissants de ces territoires. C'est pourtant un phénomène que l'on retrouve dans d'autres administrations françaises, où des administrateurs qui ont eu une expérience dans les colonies, une fois rentrés, intègrent des fonctions en lien avec l'immigration <sup>1</sup>. Dans le cas du ministère de la Culture, la situation est différente. « Faites ce que vous avez fait en Afrique », aurait dit André Malraux à Émile Biasini. Ainsi, les Africains des colonies sont devenus, pour eux, les citoyens des provinces françaises, alors que la présence concrète de certains de ces Africains immigrés en France ne retient pas leur attention.

---

1 S. Laurens, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France (1962-1981)*, Paris, Belin, 2009.